

Réunion de la Commission de Suivi de Site de la société Titanobel

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
à La Jonchère Saint-Maurice (87)
Mardi 14 octobre 2025 – 10 heures**

Liste des participants

Président

M. Laurent MONBRUN Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne

Collège « Administrations de l'État »

M. Vincent PINOTEAU Service Interministériel de défense et de Protection Civile (SIDPC) – Préfecture 87

Mme Anne PERREAU Unité inter-départementale 19-23-87 (Uid 19-23-87) – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL)

Mme Céline VERETOUT Direction Départementale des Territoires 87 (DDT)

Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernées »

M. Jean-Marie HORY Commune de La Jonchère Saint-Maurice

M. Gérard BOUTHIER Commune de Jabreilles-les-Bordes

Collège « Riverains ou associations de protection de l'environnement »

M. Jean-Michel MENARD France Nature Environnement Limousin (FNE Limousin)
Mme Aurélie FARGEAUDOUX Riveraine

Collège « Exploitants »

Mme Nadra SIMON-TAJAN Responsable HSE Seveso Titanobel
M. Sylvain BOUILLET Directeur régional Titanobel

Collège « Salariés »

M. Paul-Emile BLOUET Chef de dépôt Titanobel

Autres participants :

Mme Delphine DOMINGUEZ Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique (BPEUP) – Préfecture 87

Mme Marie DELAGE BPEUP

M. Vincent PURY SIDPC

M. Sylvain DUFAURE DREAL

Mme Mathilde BERNARD DREAL

Excusés :

SDIS donne mandat au SIDPC

M. Brahim Soussi donne mandat à Mme Nadra Simon-Tajan

M. Manuel Perthuisot représentant la commune des Billanges

M. Laurent Devaud donne mandat à M. Paul-Emile Blouet

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion de la CSS du 23 novembre 2022
- Installation des nouveaux membres suite au renouvellement de la commission
- Désignation des membres du bureau
- Bilan de l'activité du site pour les années 2022 à 2024 : présentation de la société Titanobel
- Contrôles effectués par l'Inspection des installations classées
- Questions diverses

Documents associés

- Présentation de Titanobel
- Présentation de la DREAL

10 heures 15 – Début de la réunion

M. le Président énonce les points figurant à l'ordre du jour puis ouvre la séance après avoir procédé à un tour de table.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de la CSS du 23 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Installation des nouveaux membres suite au renouvellement de la commission

Mme DELAGE dresse la liste des membres intégrant la commission de suivi :

- M. Gérard PRUGNAU (commune de La Jonchère Saint-Maurice, suppléant) ;
- M. Manuel PERTHUISOT (titulaire pour la commune des Billanges) ;
- M. Jacques GOURCEYROLLE (suppléant pour la commune des Billanges) ;
- Mme Nadra SIMON-TAJAN (suppléante Titanobel) ;
- M. Alain SHOST (FNE Limousin) ;
- M. Laurent DEVAUD (salarié Titanobel, second titulaire) ;
- Mme Aurélie FARGEAUDOUX (riveraine).

3. Désignation des membres du bureau

Sont nommés membres du bureau :

- Collège « Administrations de l'Etat » : Mme Anne PERREAU (DREAL) ;
- Collège « Elus des collectivités locales ou des EPCI concernées » : M. Jean-Marie HORY (commune de La Jonchère Saint-Maurice) ;
- Collège « Exploitant » : Mme Nadra SIMON-TAJAN (responsable HSE Titanobel) ;
- Collège « Riverains ou associations de protection de l'environnement » : M. Jean-Michel MENARD (FNE Limousin) ;
- Collège « Salariés » : M. Paul-Emile BOUET (chef de dépôt Titanobel).

4. Bilan de l'activité du site pour les années 2022 à 2024 : présentation de la société Titanobel

Mme SIMON-TAJAN présente le groupe Titanobel, racheté en 2022 par l'Australien Incitec Pivot Ltd, spécialisé dans les fertilisants d'une part et la fabrication d'explosifs civils d'autre part. Le dépôt de La Jonchère est rattaché au secteur Ouest, l'une des trois régions de Dyno

Nobel depuis la réorganisation de l'entreprise au 1^{er} juin 2025.

Entre 2022 et 2024, une légère baisse d'activité est constatée, principalement en raison de la perte d'un client. Le dépôt livre désormais plus en proximité qu'il ne le faisait auparavant.

M. le Président demande si la baisse d'activité concerne l'ensemble de la société.

M. BOUILLET répond par l'affirmative, précisant que le ralentissement économique général entraîne une perte d'activité de 20 %.

Mme SIMON-TAJAN précise que l'entreprise est impactée par la baisse de la demande du BTP en granulats extraits des carrières.

Le dépôt étant classé Seveso Seuil Haut, il a obligation de disposer d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS), auquel trois nouveaux outils de remontées d'informations terrain ont été ajoutés depuis le rachat par Incitec Pivot Ltd, amenant à la révision du manuel sécurité et de plusieurs procédures sécurité. Ces évolutions ont conduit à la mise en place de nouveaux formulaires annexes aux procédures, comme la check-list des véhicules ou les *jobs steps analysis* (étape d'analyse avant d'entamer la réalisation d'une tâche en vue de la sécuriser et de pouvoir exercer son droit de retrait).

Parmi les mesures de maîtrise des risques (MMR) mises en œuvre, outre le débroussaillage de la zone coupe-feu autour du site, les auto-contrôles internes des installations et des moyens de détection incendie, figure le contrôle quotidien du timbrage (quantité maximale d'explosifs autorisée), effectué par le chef de dépôt et le magasinier, et complété par des inventaires réguliers.

Le plan de développement des compétences induit l'envoi en continu d'un collaborateur sur dix en formation tout au long de l'année. Les trois personnes embauchées entre 2022 et 2024 ont toutes été formées. En parallèle, un cycle trimestriel de formations à la sécurité, piloté par le service HSE Seveso, permet d'échanger sur les bonnes pratiques, de suivre les indicateurs sécurité et qualité, de faire le point sur les mesures de maîtrise des risques, la prévention et l'évolution des bonnes pratiques chez les clients.

En interne, les représentants du personnel au sein de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSE (Comité Social et Économique) réalise une inspection de tous les sites selon un cycle tri-annuel.

M. BLOUET annonce que la CSSCT visitera le dépôt de La Jonchère les 5 et 6 novembre 2025.

Mme SIMON-TAJAN indique que la visite quinquennale de sûreté du dépôt, réalisée durant la période 2022-2024, a donné lieu à un avis favorable.

Sur la période 2022-2024, les remontées d'événements (précédemment désignés sous le terme de dysfonctionnements) font apparaître deux accidents routiers (un véhicule au fossé et un accrochage), une situation dangereuse observée chez un client, un accident du travail avec arrêt (blessure d'un salarié à l'épaule lors d'un port de charge lourde), une problématique d'accès due aux conditions météorologiques et une panne de véhicule léger.

Afin de tester et de maintenir la vigilance du personnel, des exercices POI (Plan d'Opération Interne) ont été réalisés les 12 décembre 2022 (départ de feu dans un camion devant le dépôt de détonateurs) et 17 janvier 2024 (feu d'essieu sur un camion à quai en cours de déchargement), tandis qu'un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) a été organisé le 5 avril 2024 (incendie dans un bâtiment).

Le plan d'investissements de la période a fait porter ses efforts sur le changement de la climatisation des bureaux et des travaux de débroussaillage en 2022, le réaménagement du quai de chargement et déchargement et l'amélioration de son éclairage, le remplacement du groupe électrogène, des travaux de débroussaillage et de peinture en 2023, le renouvellement de la sirène PPI, le débroussaillage et l'ajout d'éclairage en 2024.

M. MENARD demande si les entreprises extérieures sont locales, référencées par le groupe et si leurs intervenants sont sensibilisés aux risques.

Mme SIMON-TAJAN explique que des contrats-cadres sont rédigés par le service achat pour la maintenance et le contrôle des équipements. Depuis 2025, le débroussaillage est effectué dans le cadre de l'éco-pâturage par un chevrier de Saint-Léger-la-Montagne disposant d'un agrément préfectoral.

M. BLOUET précise que le dépôt essaie de recourir au maximum aux entreprises locales.

Mme SIMON-TAJAN indique que tous les intervenants sont formés et suivent un parcours d'accueil sécurité.

Il est à noter que, bien que la réglementation n'en fasse pas obligation, l'entreprise a commencé à équiper ses dépôts d'un système de détection d'incendie avec report d'alarme sur le système de télésurveillance, celui-ci ayant été complété par l'ajout de caméras.

Le POI a évolué fin 2024 pour intégrer les prélèvements environnementaux en lien avec la réglementation Post-Lubrizol.

M. MENARD demande si le process d'évacuation des déchets est géré en interne.

Mme SIMON-TAJAN répond par l'affirmative. La politique appliquée a permis de réduire de plus de 40 % le volume des déchets traités sur le site-mère.

5. Contrôles effectués par l'Inspection des installations classées

M. DUFAURE effectue un rappel des principaux textes du référentiel réglementaire sur lesquels la DREAL s'est appuyée dans le cadre des trois inspections réalisées de 2022 à 2024.

La visite du 23 juin 2022 a abordé la maîtrise de la sous-traitance, la notice de réexamen de l'étude de dangers du site, les suites de l'inspection de 2021, ainsi que le respect de certaines dispositions de l'arrêté préfectoral de 2017 et de l'arrêté ministériel de 2010. Les inspecteurs ont mis un accent particulier sur les opérations d'entretien et de maintenance du site. Leurs conclusions ont été plutôt favorables. Deux points d'amélioration ont été suggérés : d'une part, étendre l'analyse de risques et les vérifications avant, pendant et après les chantiers aux risques liés au fait de confier des tâches à des entreprises extérieures ; d'autre part, identifier les axes de vigilance particulière à accorder dans le cadre de la sous-traitance.

La visite du 28 août 2023 a porté sur les suites de l'inspection précédente, l'état des stocks, le risque incendie, les vérifications périodiques et la sécurité. Il a été demandé à l'exploitant de préciser les objectifs de chaque formation dispensée au personnel.

La visite du 10 septembre 2024 s'est concentrée sur la formation et le SGS, ainsi que sur les MMR. En dépit de quelques demandes d'actions correctives sous des délais de 15 à 30 jours, elle a permis de constater que le dépôt et les systèmes de sécurité étaient correctement entretenus.

M. MENARD demande si les inspections sont programmées ou inopinées.

M. DUFAURE répond que les inspections inopinées sont une option mais dans la mesure où une partie importante de l'inspection porte sur un volet documentaire, il est important pour l'Inspection de s'assurer de la présence, lors des visites, des responsables QHSE pour accéder à l'ensemble de la documentation technique.

Mme PERREAU confirme que les deux types d'inspections sont possibles et précise que des inspections inopinées sont réalisées ponctuellement notamment dans le cadre d'exercices POI inopinés.

6. Questions diverses

M. le Président s'enquiert de remarques éventuelles des riverains vis-à-vis du dépôt.

Mme FARGEAUDOUX ne signale aucun problème particulier.

M. MENARD demande si le Groupe Incitec Pivot Ltd a des activités liées aux fertilisants en France.

Mme SIMON-TAJAN répond que cette activité se limite à l'Australie.

En l'absence de questions supplémentaires, **M. le Président** remercie les participants et lève la séance.

11 heures 20 – Clôture de la réunion

Le Secrétaire général

Laurent MONBRUN

